

# CONFLUENCES PÉNALES DE L'OUEST

# JUSTICE / MÉDIAS



Photos - Laurent Combet

Graphisme - Marc-Antoine Maffre, Lucas Lam

Suivez-nous sur  @ConfluencesP

## 18 AVRIL 2013 - CENTRE DE CONGRÈS - ANGERS



### L'Ordre des Avocats

L'Ordre des Avocats d'Angers compte 328 inscrits sur tout le département du Maine-et-Loire. Unis par une déontologie commune, nos confrères se caractérisent par une grande diversité qui tient au mode d'exercice, à l'activité dans le domaine du judiciaire ou du conseil, et à leurs compétences variées. Tout cela ne se sait pas forcément. C'est pourquoi l'Ordre des Avocats n'a de cesse de communiquer et d'informer le grand public pour faire connaître et rayon-



ner le savoir-faire de ses membres, y compris dans le cadre de spécialités pointues et méconnues. Toutes les initiatives sont les bienvenues, et il est de ma responsabilité d'accompagner et de soutenir les colloques et les congrès qui sont autant d'occasion de parler et de faire parler des avocats. Cela dit, l'exercice auquel se prêtent les Confluences Pénales de l'Ouest autour du thème « Justice et Médias » est suffisamment novateur dans l'esprit et moderne dans les moyens et les supports qu'il nous fallait absolument

suivre cette nouvelle forme de communication. Quant au thème proprement dit « Justice et Médias », il sera j'en suis sûre l'occasion de débats enflammés et passionnés, faits d'attirance et de crainte, avec des règles non codifiées pour qui n'est pas aguerri. Notre monde judiciaire est dé-sormais ouvert, il faut rendre compte et j'attends des intervenants qu'ils s'expriment sur les règles d'un jeu éthique pour concilier nécessité de l'information et respect des droits de la personne.

M<sup>me</sup> Claudine Thomas, batônnier

### La Cour d'appel

Huit siècles après la fin de l'empire des Plantagenêts, convergent en terre d'Anjou et en sa capitale d'Angers les premières Confluences Pénales de l'Ouest.

Fruit d'un projet pluri disciplinaire, elles signent la volonté de rencontres, d'échanges et de partage de ceux qui appartiennent au monde de la Justice pénale, de cette Justice qui entretient depuis toujours des rapports complexes avec ceux aux noms desquels elle est rendue. Crainte par les uns et appelée de leurs vœux par les autres. Afflictive et infamante mais volontiers répa-



trice. Justice qui tranche souvent à vif dans les plaies d'une société qui s'égaré parfois. Justice qui s'insinue au coeur des foyers, là où l'indicible peut côtoyer l'horreur. Cette Justice de la peine et de la douleur, mais de l'espoir aussi, il convient de lui rendre Justice. Aux magistrats qui la rendent. Aux avocats qui en sont les auxiliaires. Aux universitaires qui en enseignent le langage et la commentent. Aux journalistes qui en décryptent les codes à l'attention du plus grand nombre. Que ces confluences signent le temps des nécessaires réconciliations !

Catherine Pignon, procureure générale

### La Mairie d'Angers

C'est avec grand plaisir qu'Angers accueille la première édition des Confluences Pénales de l'Ouest. Avec au cœur de ces premières rencontres, un sujet ô combien d'actualité : Justice et Médias. Autour d'un tel thème, il est certain qu'il y a beaucoup à dire et surtout à réfléchir. L'accélération médiatique liée à la généralisation des nouvelles technologies a bouleversé le rapport entre les temps judiciaire et médiatique. Cette distorsion semble de plus en plus criante et crée des tensions entre une opinion qui réclame la même justice pour tous, des médias qui veulent informer au plus vite et une justice qui doit avoir le temps d'appliquer le droit. Il est donc aujourd'hui plus nécessaire que jamais de s'interroger sur la manière de faire vivre cette relation. Car, la République ne peut se vivre sereinement qu'avec une justice indépendante et des médias libres et puissants. Qu'Angers accueille un colloque sur ce sujet avec des personnalités judiciaires et médiatiques de premier plan ne peut que me réjouir.



Frédéric Béatse, maire d'Angers

### La Région Pays de la Loire

Bien que la justice soit – et doit rester – une compétence régalienne de l'Etat, il appartient à tous les acteurs, notamment publics, d'œuvrer à la promotion et à la défense de ce pilier fondamental de notre démocratie. C'est le sens du soutien apporté par la Région des Pays de la Loire à l'action des Confluences Pénales de l'Ouest : favoriser le débat et l'échange autour du droit et contribuer à garantir la place et l'indépendance de la justice. En prenant pour thème de son premier colloque les rapports entre la justice et les médias, les Confluences Pénales de l'Ouest n'ont pas choisi la voie de la facilité. L'actualité regorge en effet d'exemples qui illustrent les rapports complexes, pour ne pas dire conflictuels, qu'entretiennent ces deux pouvoirs. L'enjeu de ce colloque n'en est que plus fondamental pour notre démocratie : garantir le bon déroulement de la justice dans le respect du droit à l'information. Bons travaux !



Jacques Auxiette,  
président du Conseil régional

## > Trois questions à **Pascal Rouiller**

Une association, un colloque, une exposition. Le président des Confluences Pénales de l'Ouest, avocat au barreau d'Angers, livre les raisons du projet qu'il a initié.

**Quelles sont les raisons d'être de votre association Confluences Pénales de l'Ouest ? Et en premier lieu peut-être, pourquoi ce nom ?**

« "Confluences" provient de la contraction des mots "conférences" et "influences". Car notre idée est bien de créer en un lieu, ici à Angers, un temps de rencontre, de réflexion et d'ouverture sur la justice pénale en France. La vocation de notre association est donc, d'abord, de porter et pérenniser dans le temps cet événement de dimension régionale. Elle est aussi de proposer aux acteurs du monde judiciaire un espace de formation professionnelle au sens large, qui sorte du cadre des colloques juridiques traditionnels en y adjoignant un événement culturel annexe important. C'est le sens de l'exposition de photos, de dessins de presse et de bandes dessinées qui accompagnent les Confluences Pénales de l'Ouest au Centre des Congrès le 18 avril, puis se prolonge au Palais de Justice (lire page 7).



Pour ouvrir la justice pénale à la ville et valoriser le travail de ses acteurs, nous avons souhaité que cette exposition soit accessible à tous ».

**2 Pourquoi avoir choisi ce thème « Justice et médias » pour votre première édition ?**

« Nous sommes partis d'un constat très simple, lié au développement massif au cours de ces dernières années de productions médias sur les faits divers et les affaires judiciaires que ce

soit à la télévision, à la radio, dans la presse et désormais sur internet. Ce développement s'est accompagné, on le sait, d'une accélération du traitement de l'information via le web et les réseaux sociaux. Cette montée en puissance médiatique repose d'évidents problèmes déontologiques liés à la présomption d'innocence, à la nécessité de l'investigation, au secret de l'instruction ou encore au respect de la vie privée et au devoir d'information. Il nous est donc apparu nécessaire de se saisir de ces questions et de débattre sur les nécessités, les limites et les règles de la communication de crise pour la Justice, ses acteurs et les justiciables dans une société surmédiatisée. »

**3 Quelles sont vos attentes pour l'avenir des Confluences Pénales de l'Ouest ?**

« J'insiste, nous souhaitons nous inscrire dans la durée et multiplier ces temps d'échange afin d'accroître le rayonnement de l'événement. Les idées, les pistes de réflexions ne manquent pas et nous comptons nous ouvrir à un maximum de thèmes pénaux pour faire vivre les Confluences Pénales sur plusieurs lieux, en déclinant les angles et formes d'approche, dans le but de toucher un public le plus large possible. »

### L'ASSOCIATION

Créée en 2012, l'Association Confluences Pénales de l'Ouest (CPO) réunit des avocats pénalistes de l'Ouest de la France dans l'organisation d'un événement professionnel et grand public annuel autour de la justice pénale et de la criminologie. Ses membres fondateurs sont : Pascal Rouiller, avocat, spécialiste en droit pénal, Barreau d'Angers (président), Thierry Fillion, avocat, spécialiste en droit pénal, Barreau de Rennes (vice-président), Nicolas Dirickx, avocat, Barreau de Laval (trésorier), Florence Demaret, avocate, Barreau du Mans (secrétaire), Lee Takhedmit, avocat, spécialiste en droit pénal, Barreau de Poitiers (membre), Nicolas de la Taste, avocat, Barreau de Nantes (membre).



Suivez les Confluences Pénales de l'Ouest sur

Twitter : @ConfluencesP#CPO2013

# JOURNÉE DE FORMAT

Centre des congrès • Angers

8 h 45 : café d'accueil des participants aux CPO 2013 • 9 h 15 : présentation de la journée et du programme • Mot de bienvenue du directeur des études pénales, chargé d'enseignement à la faculté, président de l'association CPO • Mot de Denis R. • Mot de bienvenue de la présidente de la faculté de droit, économie et gestion : Michèle Favreau • Mot du Bâtonnier : Claudine Thomassin

9 h 45 : 1<sup>RE</sup> TABLE RONDE

## « Justice-Médias : des rapports historiquement difficiles, une compréhension impossible ? »

Intervenants :

- Yves Gambert, procureur de la République d'Angers.
  - Jean-Baptiste Bladier, procureur de la République de Soissons.
  - Denis Demonpion, journaliste au *Nouvel Observateur*.
  - Solange Doumic, avocate à Paris, spécialiste en droit pénal.
- Modérateur : Yves Boiteau, journaliste à l'Agence France-Presse et à Angers Mag.

11 heures : 2<sup>E</sup> TABLE RONDE

## « La communication institutionnelle : quand les procureurs, et les autres, parlent aux Français... »

Intervenants :

- Eric Maillaud, procureur de la République d'Annecy.
  - Renaud Van Ruymbek, juge d'instruction.
  - Hervé Lollig, procureur de la République de La Roche-sur-Yon.
  - Olivier Vaillant, Ville d'Angers.
  - François Coulon, journaliste à Europe 1.
- Modérateur : Pascal Rouiller, avocat, spécialiste en droit pénal.

12 h 45 : cocktail déjeunatoire, visite de l'exposition

LE PROGRAMME

LES RAP  
JUST  
MÉD



# ION ET D'ÉCHANGE

rs • Jeudi 18 avril 2013

et des intervenants • Mot du président : Pascal Rouiller, avocat à Angers, spécialiste en droit  
oucou, conseiller à la Cour d'appel, chargé de la formation • Mot du doyen de la faculté de  
as, Bâtonnier de l'Ordre - Angers • Mot du maire : Frédéric Béatse, maire d'Angers.

14 h 15 : 3<sup>E</sup> TABLE RONDE

## « Communication judiciaire et stratégie de défense »

Intervenants :

- Patrick Maisonneuve, avocat à Paris, spécialiste en droit pénal.
  - Thierry Fillion, avocat à Rennes, spécialiste en droit pénal.
  - Jean-Philippe Deniau, journaliste à France Info/France Inter.
  - Alain Fouquet, avocat à Angers, spécialiste en droit pénal.
  - Patrick Descamps, avocat à Angers, spécialiste en droit pénal.
- Modérateur : Yves Boiteau, journaliste à l'Agence France-Presse et à Angers Mag.*

15 h 45 : 4<sup>E</sup> TABLE RONDE

## « Et les médias dans tout ça ? De la déontologie à la chasse au scoop »

Intervenants :

- Jean-Michel Decazes, journaliste à I-Télé/Canal+.
  - José Guedes, journaliste à France 3 Pays de Loire.
  - Jean-Yves Lignel, journaliste au Courrier de l'Ouest.
  - Jean-François Martin, journaliste à Ouest-France.
- Modérateur : Pascal Rouiller, avocat, spécialiste en droit pénal.*

17 h 15 : synthèse et clôture par Jean Danet, Maître de conférence, avocat honoraire et Philippe Bilger, magistrat honoraire, chroniqueur.

### COMITE SCIENTIFIQUE de l'événement

Lionel Ascensi, Magistrat, docteur en droit, chargé de cours à la Faculté de Droit d'Angers, Antony Taillefait, Professeur à la faculté de droit d'Angers, doyen honoraire ; Caroline Renaud-Duparc, Maître de conférences à la faculté de Droit d'Angers ; Jean Danet, Maître de conférences à la faculté de Droit de Nantes, avocat honoraire.

PORTS  
VICE  
IAS

on photos de presse, caricatures et BD judiciaires.





Renaud Van Ruymbeke

**RENAUD VAN RUYMBEKE, juge d'instruction**

Magistrat au pôle financier du Tribunal de Grande Instance de Paris, Renaud Van Ruymbeke est accoutumé aux affaires politico financières médiatisées. Depuis le 20 mars dernier, il est chargé de l'enquête pour blanchiment de fraude fiscale dans l'affaire Cahuzac. Au fil des dernières décennies, il s'est frotté à de nombreux dossiers sensibles parmi lesquels : l'affaire Boulin, Urba-Sages, Caroline Dickinson, Elf, Kerviel, les frégates de Taïwan. Depuis 2010, il s'est attelé aussi à l'instruction du volet financier de l'affaire Karachi. Symbole d'une justice indépendante et de la lutte anti-corruption, le juge Van Ruymbeke fait trembler la classe politique, droite et gauche confondus.



Jean-Philippe Deniau

**JEAN-PHILIPPE DENIAU, journaliste**

Journaliste à Radio France depuis 1987, Jean-Philippe Deniau a d'abord travaillé en région (Quimper, Bordeaux, Nancy) avant de rejoindre le service « Police-Justice » de France Info en 2000 pour y assurer la chronique judiciaire. Il devient chef du service en 2006. Il rejoint France Inter en 2009 pour y créer le service « Enquêtes-Justice », chargé de couvrir l'actualité judiciaire, de lancer les enquêtes journalistiques et de traiter des grandes réformes qui touchent le monde de la police et de la justice. Il est également vice-président de l'Association de la Presse Judiciaire, qui regroupe environ 150 journalistes spécialisés dans les questions de la justice.

© Radio France - Christophe Avramouitiz

**SOLANGE DOUMIC, avocate**

Avocate depuis près de vingt ans, pénaliste, ancien premier secrétaire de la Conférence, Solange Doumic a fondé son cabinet à Paris en janvier 2000. Elle a été confrontée au cours de sa carrière, à plusieurs dossiers médiatiques dont l'affaire Bouarram. En 1995, l'avocate commise d'office a défendu Michaël Fréminet qui avait poussé Brahim Bouarram dans la Seine lors du défilé du Front National du 1er mai. L'accusé a été condamné à huit ans de prison ferme. Dans l'affaire Guy Georges, Solange Doumic défendait la famille de la première victime du tueur en série. Ce dernier a avoué à l'audience sur ses questions. Il a été condamné à la prison à perpétuité.



Solange Doumic

**FRANÇOIS COULON, journaliste**

Journaliste à Europe 1 depuis 1985, François Coulon est correspondant dans l'Ouest depuis vingt-sept ans. À ce titre, il a couvert tous les grands faits divers de la région et leurs dénouements judiciaires, parmi lesquels : le braquage de la Banque de France de Saint-Nazaire, le meurtre de Caroline Dickinson, l'affaire de l'abbé Cottard, la disparition du docteur Godard, le procès du réseau de pédophilie d'Angers, l'accident de la passerelle du Queen Mary, le naufrage du Bugaleid Breizh, l'enlèvement d'Aurélia à Jallais, l'affaire Laetitia Perrais, l'affaire Dupont de Lignonès... Autant d'événements qui sont encore dans les mémoires.



François Coulon

# > LES EXPOS



© Laurent Combet

## NATHALIE BOURREAU, LAURENT COMBET, DENIS LAMBERT, LA PHOTO DE PRESSE

L'affaire Dany Leprince, le procès de l'affaire de pédophilie d'Angers, la disparition de Marina au Mans, l'enlèvement d'Aurélia à Jallais, le meurtre de Prescillia à Montsoreau... Pour leurs trois quotidiens régionaux respectifs, Nathalie Bourreau (Presse-Océan), Laurent Combet (Le Courrier de l'Ouest) et Denis Lambert (Le Maine Libre) ont couvert ces vingt dernières années nombres d'affaires criminelles. Ils présentent ici une sélection d'une cinquantaine de clichés, comme autant d'instantanés, témoins et souvenirs du délicat travail photographique dans lequel ces « faits-divers », devenus « dossiers judiciaires », engage leur regard et leur responsabilité.

## GÉRARD BERTHELOT, LE DESSIN DE PRESSE



Graphiste-illustrateur depuis de nombreuses années, cet Angevin, installé à Mûrs-Érigné, a publié trois albums consacrés aux affaires Seznec, Stavisky et Ranucci, en collaboration avec Luc Révillon, ancien professeur d'histoire et scénariste et Julien Moca, scénariste et pilier de la collection « Les grandes affaires criminelles et mystérieuses » (éd. de Borée). Gérard Berthelot est l'auteur de nombreux dessins de presse portant sur des procès locaux et nationaux dans les années 1990. En 2012, il a publié deux albums, l'un consacré au journaliste Albert Londres, l'autre à la traversée de l'Atlantique à la rame sans assistance de la Bouvet-Guyane.

## LE MOT DE MARC-ANTOINE

On sait l'importance des rapports entre la justice et les médias. Rapport étroit et précieux lorsque la presse se fait alliée voire pare-feu dans la révélation de quelque affaire explosive ; rapport raisonné quand les supports d'information se font pédagogiques ou éclairants ; rapport conflictuel lorsque les médias dévoilent trop et trop vite des éléments d'enquête propres à exciter la vindicte populaire toujours prompt à ressurgir. À l'heure d'Internet et des réseaux sociaux qui se multiplient, et par lesquels l'information se diffuse désormais partout et instantanément, il est plus qu'urgent de présenter et de débattre des enjeux nouveaux qui découleront des nouveaux rapports entre justice et médias.

L'affiche que j'ai réalisée pour les Confluences Pénales de l'Ouest prend racine dans des photographies prises sur le terrain judiciaire par Laurent Combet. Elle évoque le rapport indissociable entre le pouvoir de la justice et celui de l'information. Elle suggère aussi qu'il ne faudrait pas que la « mise au point » de l'un prenne le pas sur l'autre, au risque de rendre floue la vérité issue de l'un... ou de l'autre.

Marc-Antoine Mathieu

## MARC-ANTOINE MATHIEU, LA BANDE DESSINÉE

Marc-Antoine Mathieu est graphiste et scénariste. Il co-dirige l'atelier Lucie Lom avec son collègue Philippe Leduc. On leur doit entre autres « Opéra Bulles » à La Villette, « La Forêt Suspendue » pour Lille 2004, ou « Les Rêveurs ». Parallèlement à ses activités de plasticien, Marc-Antoine Mathieu creuse depuis 20 ans un sillon particulier dans la bande dessinée. Ses univers en noir et blanc, au graphisme efficace, puise sa poésie du côté de Kafka et de Borgès. Son œuvre est modeste mais repérable ; elle tire sa légitimité de l'emploi finaud d'humour, d'absurde, de questionnements existentiels. Quelques ouvrages parus : L'Origine (Delcourt-1991), La mutation (l'association-2001)...



Extrait de « Dieu en personne », Delcourt, 2009

**L'EXPOSITION DES CONFLUENCES PÉNALES DE L'OUEST SE POURSUIT DU 22 AU 30 AVRIL AU PALAIS DE JUSTICE D'ANGERS (SALLE DES PAS PERDUS).**



premium

INFORMATIQUE  
& SOLUTIONS  
D'IMPRESSIONS  
PROFESSIONNELLES

Tél : 02 41 21 16 00



> LES PARTENAIRES